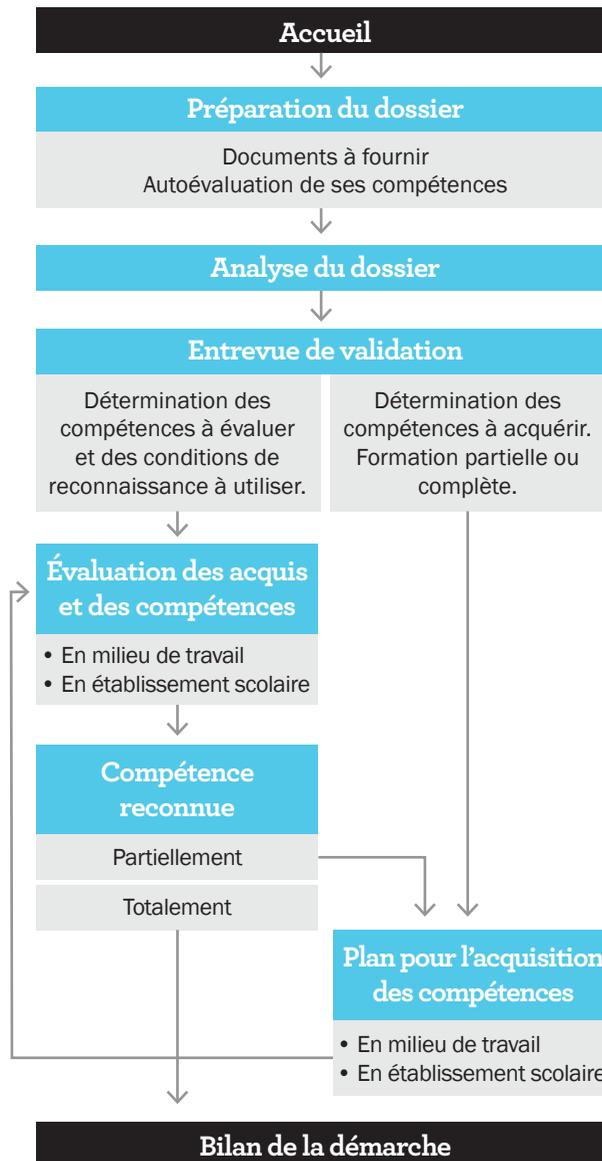




Démarche de reconnaissance des acquis et des compétences



Obtenez les réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet de la RAC :

J'ai quinze ans d'expérience. Est-ce que mes compétences sont automatiquement reconnues?

Afin de devenir officielle, chaque compétence doit faire l'objet d'une évaluation.

Une fois mes acquis reconnus, dois-je obligatoirement suivre la formation qu'il me manque pour obtenir un diplôme?

Si votre objectif est d'obtenir un diplôme pour exercer un métier, vous devrez acquérir les autres compétences de ce programme d'études.

Mon diplôme aura-t-il la même valeur que celui d'une personne ayant suivi toute la formation?

Oui. Le MEES émet les mêmes documents quel que soit le mode d'évaluation. Ce sont les mêmes compétences qui sont reconnues.

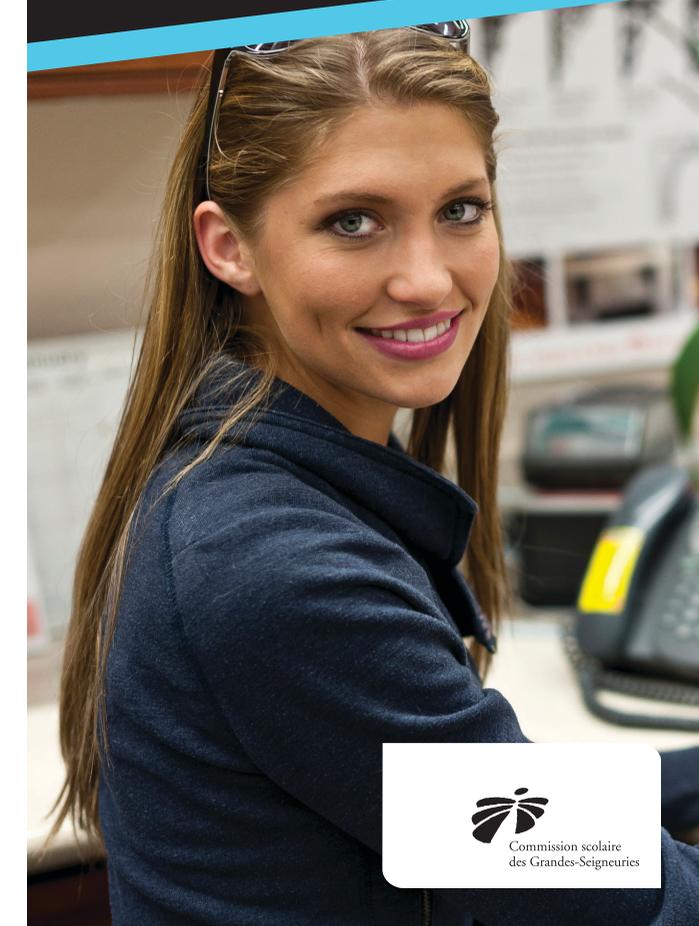
Combien de temps faudra-t-il pour faire reconnaître mes acquis et acquérir la formation qu'il me manque, s'il y a lieu?

Il n'y a pas de réponse unique à cette question. Puisqu'il faut considérer plusieurs facteurs, il est préférable d'en discuter avec votre conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences.

RAC

La reconnaissance des acquis et des compétences

Une démarche qui permet d'obtenir la reconnaissance officielle des compétences en lien avec celles d'un programme d'études professionnelles.



Pour en savoir plus, visitez le ceracfp.ca/fr

Pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences, communiquez avec nous :

514 380-8899, poste 7412

inforac@csdgs.qc.ca



Convertir son expérience en diplôme, c'est gagnant!

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche gratuite* qui vise à faire reconnaître officiellement les compétences que vous possédez, que vous les ayez acquises en milieu de travail, à l'école ou à l'étranger.

En fonction de vos objectifs, la RAC permet d'identifier les compétences maîtrisées et celles à acquérir. Au terme de votre démarche, vos résultats seront inscrits sur un relevé des apprentissages émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Ainsi, vous n'aurez pas à réapprendre ce que vous savez déjà. Vous pourrez seulement aller chercher les compétences qu'il vous manque.

**La démarche est gratuite. Des frais sont toutefois à prévoir pour l'acquisition complète d'une compétence, s'il y a lieu.*

Pourquoi faire reconnaître vos acquis et vos compétences?

Vous pouvez avoir plusieurs motivations pour faire reconnaître officiellement vos acquis et vos compétences :

- Améliorer vos conditions de travail.
- Détenir un diplôme pour accéder à un nouvel emploi.
- Trouver du travail sans repartir à zéro.
- Intégrer plus facilement le marché du travail si vous provenez de l'extérieur du Québec ou du Canada.
- Vous qualifier pour répondre aux exigences des métiers réglementés.
- Faire le bilan de vos compétences acquises au fil des ans pour des raisons personnelles.



Programmes de formation professionnelle pour lesquels un service de RAC est offert à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries :

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

- Assistance à la personne en établissement de santé et à domicile
- Assistance dentaire
- Assistance technique en pharmacie
- Carrosserie
- Charpenterie-menuiserie
- Coiffure
- Comptabilité
- Conseil et vente de pièces en équipement motorisé
- Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules
- Esthétique
- Fleuristerie
- Installation et entretien de systèmes de sécurité
- Mécanique automobile
- Pose de revêtement de toiture
- Pose de systèmes intérieurs
- Secrétariat
- Serrurerie
- Soutien informatique
- Vente-conseil

Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

- Lancement d'une entreprise
- Représentation
- Secrétariat médical

